RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES VISITES DECOUVERTES INDIVIDUELLES VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

DÉCISION N° DM-26-287

EN DATE DU 22 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-229 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Florence LIEVYN, adjointe au Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 2026 approuvant la création et l'augmentation des tarifs de certaines activités culturelles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le tarif des visites découvertes individuelles proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire afin de préserver un juste équilibre entre l'accessibilité des services culturels pour le plus grand nombre et la nécessaire maitrise des finances publiques ;

D É C I D E

DE FIXER le tarif des visites découvertes individuelles proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ainsi qu'il suit :

Plein tarif : 12 euros

Tarif réduit (jeunes de 18 à 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, familles nombreuses, carte mobilité inclusion, bénéficiaires de l'allocation spécifique solidarité (ASS), bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés (AAH). : 8 euros

Gratuité (jeunes de moins de 18 ans, membres d'associations à caractère social ou caritatif partenaires de la Ville (Culture au cœur…) : gratuit.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée de la transition écologique, du développement économique, des commerces et de l'artisanat,

Signé

Florence LIEVYN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260722-lmc1H14477H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2026
Date de Publication : 22/07/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260722-Imc1H14477H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2026
Date de Publication : 22/07/2026